

Matières à choisir en M1 pour devenir huissier

Par **Marin**, le **02/03/2012** à **21:14**

Bonjour,

Je suis étudiante en L3 à la fac de Rennes.

J'envisage de devenir huissier, seulement l'idée de faire un M1 carrières judiciaires ne m'enchant pas du tout (aucun goût pour les matières pénales, le droit international etc).

La seule matière réellement indispensable pour devenir huissier est voies d'exécution m'a-t-on dit. Je voulais savoir si la prendre en mineure suffisait ? (je pourrais alors faire un M1 droit privé général)

Merci d'avance !

Par **Yn**, le **03/03/2012** à **13:16**

Salut,

Dans la mesure où il faut réussir un examen, ce n'est pas déterminant. Les voies d'exécution ne sont pas très complexes, c'est essentiellement de la procédure avec des délais et des exceptions.

Note cependant que les huissiers ne font pas que des voies d'exécution, ils traitent également du pénal et du droit privé en général (rédaction d'acte, conseil juridique).

Bref, les voies d'exécution en mineure avec un M1 DPG me paraît un bon choix.